

**Réfection et transformation du terrain de sports de l'établissement secondaire
de l'Elysée**

Demande de crédit d'ouvrage

Préavis no 10

Lausanne, le 26 février 1998

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit d'investissement de 394'000 francs destiné à la réfection complète du terrain de sports jouxtant les salles de gymnastique du collège de l'Elysée.

1. Préambule

Depuis plusieurs années, le plan des investissements prévoyait des projets de constructions et d'aménagements au collège de l'Elysée. Étaient notamment prévus la création d'un groupe ménager, l'agrandissement de la bibliothèque, l'aménagement de plusieurs salles spéciales devenues vétustes et inadéquates ainsi que la réfection du terrain de sports. Les études conduites avaient permis d'évaluer les coûts de l'ensemble de ces travaux à fr. 2'500'000.-. Compte tenu des restrictions budgétaires, la Municipalité a décidé de renoncer à réaliser ces travaux dans le cadre d'un seul crédit d'investissement et de fixer des priorités. Après examen de la situation, la réfection du terrain de sports a été considérée comme l'opération la plus urgente.

Aménagé en 1964, le terrain de sports situé immédiatement au sud des salles de gymnastique fait partie intégrante de l'équipement sportif de l'établissement. Durant

plus de 20 ans, ce terrain, essentiellement destiné à la pratique de l'athlétisme, a été abondamment utilisé par les collégiens. Mais depuis quelques années, il est en si mauvais état qu'il n'est plus utilisable. La dégradation du revêtement est telle que la pratique du sport y est devenue dangereuse, et l'ensemble donne l'impression d'une zone sinistrée.

2. Situation actuelle

L'établissement secondaire de l'Elysée est composé de 35 classes, réparties dans les bâtiments de l'Elysée et de la Croix d'Ouchy. Grâce à la mise en commun des locaux de ces deux collèges, les classes secondaires ainsi que les 11 classes primaires et enfantines de ce secteur sont bien dotées en salles de gymnastique. Le seul problème d'équipement se situe donc au niveau des dégagements extérieurs dont l'insuffisance contraint les classes à de nombreux déplacements au stade Pierre de Coubertin.

3. Description du projet

Le projet prévoit, selon le plan ci-joint, la pose d'un revêtement synthétique souple et imperméable sur une surface d'environ 1150 m², selon les mêmes principes que ceux appliqués aux terrains de la Rouvraie et du Belvédère. Ces deux réalisations effectuées en 1987 au Belvédère et en 1995 à la Rouvraie donnent entière satisfaction aux usagers. Le revêtement synthétique sèche plus rapidement après la pluie et le terrain peut donc être utilisé plus rationnellement.

Cette réfection est également accompagnée d'une restructuration, afin de transformer cet espace jusque-là limité à l'athlétisme en un terrain destiné à plusieurs activités simultanées. De plus, son prolongement aux deux extrémités permet la création de 4 couloirs de course de 80m, ainsi qu'une aire de lancer du boulet. Les sports suivants sont donc prévus :

- basket-ball (1 terrain)
- volley-ball (2 terrains)
- athlétisme.

Pour faciliter l'accès, une porte sera créée dans les vitrages de l'une des salles de gymnastique.

4. Coût des travaux

1. Travaux préparatoires : aménagement d'un accès de chantier	fr.	30'000.-
2. Travaux préliminaires : abattage d'arbres et arbustes, dégrappage partiel du revêtement, etc.	fr.	26'000.-
3. Terrassement et fouilles pour canalisations	fr.	18'000.-
4. Constructions et canalisations	fr.	118'000.-
5. Création d'un accès direct à la salle de gym no 1	fr.	8'000.-

6. Transports	fr.	17'000.-
7. Revêtement	fr.	125'000.-
8. Equipement	fr.	7'000.-
9. Jardinage	fr.	15'000.-
10. Clôtures	fr.	20'000.-
11. Divers et imprévus	fr.	<u>10'000.-</u>
TOTAL	fr.	394'000.-

Ces travaux figurent au plan des investissements pour les années 1998-2001 pour un montant de fr. 400'000.-.

5. Subvention de l'Etat

En vertu de l'article 117h de la loi scolaire, ainsi que du règlement d'application du 17 janvier 1996, la subvention de l'Etat sera calculée en fonction des nouvelles surfaces attribuées à l'enseignement à un taux de 15% (taux de subventionnement pour les communes en classe 6 de l'échelle relative à la péréquation).

6. Charges financières

Les charges financières résultant du présent crédit peuvent être estimées à fr. 52'300.-, selon la méthode de l'annuité fixe, avec un intérêt de 5.5% et une durée d'amortissement de dix ans. Cette réfection n'aura pas d'incidence sur les coûts d'entretien de ce bâtiment.

7. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les dispositions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis no 10 de la Municipalité du 26 février 1998 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examen de cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de fr. 394'000.--, pour la réfection et la transformation du terrain de sports de l'établissement secondaire de l'Elysée;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de fr. 39'400.- par la rubrique 5200. 331 du budget du service des écoles primaires et secondaires;
3. de porter en amortissement du crédit les subventions à recevoir du canton;
4. de faire figurer sous la rubrique 5200.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1.